



Conseil économique et social

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais et espagnol

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
6-15 juillet 2021

**Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19,
qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale
du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace
vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie
d'action et de réalisations en faveur du développement durable**

Contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au forum politique de haut niveau pour le développement durable la contribution de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est tenue du 15 au 18 mars 2021.



Contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Résumé

Tenue selon des modalités virtuelles en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a eu lieu du 15 au 18 mars 2021, sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et sous la présidence du Gouvernement costaricien. Elle était ouverte aux États membres du Forum, aux membres associés de la CEPALC, aux observateurs, aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, aux institutions financières internationales, au milieu universitaire, au secteur privé et à la société civile.

Les principaux sujets abordés lors de la réunion concernaient la promotion d'une reprise résiliente et durable après la pandémie de COVID-19 et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; la dichotomie fallacieuse opérée entre la santé et l'économie ; la gestion de la crise, de la reprise et de la transformation dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ; le financement du développement ; ainsi que la prise de mesures inclusives et efficaces aux fins de la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et du relèvement dans le sillage de la pandémie de COVID-19. La réunion a également donné lieu à des initiatives innovantes. La première initiative portait sur la poursuite de l'élaboration de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) de la CEPALC. Tous les pays membres des Caraïbes ont participé à la réunion, laquelle incluait notamment une table ronde sur les questions dont il fallait tenir compte pour ne pas perdre de vue le Programme 2030, le but étant de reconstruire en mieux dans la sous-région après la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, la toute première réunion de haut niveau sur les difficultés rencontrées par les membres associés de la CEPALC dans la mise en œuvre du Programme 2030 a été organisée avant que le Forum ne se réunisse. La deuxième initiative concernait le renforcement du rôle de la société civile, dont la participation à toutes les tables rondes a été saluée par les États membres. En outre, le mécanisme de participation de la société civile au Forum a organisé une réunion en amont de la réunion du Forum. La troisième initiative avait trait à la contribution du système des Nations Unies. À cet égard, des exposés ont été présentés sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes menées au sein de l'Organisation par la Secrétaire exécutive de la CEPALC et le Directeur régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en leur qualité de vice-présidents de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, récemment mise sur pied.

Le présent rapport est fondé sur le résumé établi par la présidence du Forum.

I. Introduction

1. Tenue selon des modalités virtuelles en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a eu lieu du 15 au 18 mars 2021, sous les auspices de la CEPALC et sous la présidence du Gouvernement costaricien. Elle était ouverte aux États membres du Forum, aux membres associés de la CEPALC, aux observateurs, aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, aux institutions financières internationales, au milieu universitaire, au secteur privé et à la société civile. Nombre de parties prenantes ont assisté à la réunion ; 3 400 personnes y ont participé à distance et 6 200 personnes ont suivi le Forum grâce aux médias sociaux.

2. Parmi les manifestations tenues en prévision du Forum, on peut notamment citer la toute première réunion de haut niveau sur les difficultés rencontrées par les 14 membres associés de la CEPALC dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; une réunion destinée aux représentants de la société civile ; une réunion du Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable portant sur les stratégies des secteurs public et privé à l'appui d'une reprise durable et inclusive ; un atelier régional sur les examens nationaux volontaires, organisé par la CEPALC en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales ; les réunions annuelles organisées par la Vice-Secrétaire générale en sa qualité de Présidente de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi qu'une réunion tenue entre la Vice-Secrétaire générale et tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans la région. En outre, plus de 30 manifestations parallèles ont eu lieu, dont deux organisées par le Bureau du Président costaricien sur les thèmes suivants : « Les femmes et la nature : des solutions financières à l'appui d'une reprise économique inclusive et équitable » et « L'élan en faveur de l'environnement pour une reprise durable, inclusive et résiliente ».

3. Lors de la séance d'ouverture, modérée par le Ministre par intérim des affaires étrangères et du culte du Costa Rica, des déclarations ont été faites par la Vice-Secrétaire générale, par le Président du Conseil économique et social et Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York, par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, ainsi que par le Président costaricien.

4. La Vice-Secrétaire générale a noté que la région d'Amérique latine et des Caraïbes avait été particulièrement touchée par la crise liée à la COVID-19 et faisait face à la pire contraction économique de son histoire, ce qui menaçait les progrès réalisés aux fins de l'égalité, notamment de l'égalité des genres. L'adoption rapide par les pays de mesures fiscales et sociales sans précédent a permis de sauver des millions de vies et de prévenir une augmentation de la pauvreté. Toutefois, cinq domaines d'action clés ont été définis : a) les vaccins contre la COVID-19 doivent être un bien public mondial et il convient, à cet égard, d'apporter un appui total au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 ; b) il convient de fournir un appui institutionnel au financement du développement (lequel est essentiel pour les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement, où la dette et la vulnérabilité aux changements climatiques sont des problématiques connexes), aux propositions de suspension du service de la dette, à la proposition du Costa Rica de création d'un fonds d'atténuation des répercussions de la COVID-19 sur l'économie, à l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'à la proposition de création d'un fonds de résilience pour les Caraïbes ; c) il

importe d'aligner les politiques relatives à la COVID-19 et à l'action climatique sur les énergies renouvelables, la mobilité et le tourisme durables, le passage au numérique, la fourniture de soins de santé, la bioéconomie et l'économie circulaire ; d) il convient de bâtir un avenir d'égalité, où les femmes peuvent prendre la place qui leur revient dans la société ; et e) il faut tirer le meilleur parti du repositionnement du système régional des Nations Unies pour le développement. Les conférences internationales à venir, telles que le forum politique de haut niveau pour le développement, offrent la possibilité de façonner un avenir commun. À cet égard, l'Amérique latine et les Caraïbes ont beaucoup à offrir, en ce que les pays de la région peuvent aider le reste de la communauté internationale à tenir compte dans les mesures de relèvement après la COVID-19 des engagements pris à plus long terme dans le cadre du Programme 2030. Si les défis à relever sont de taille, la région a la capacité de mener une action porteuse de changement au cours des dix prochaines années. L'ONU demeure un partenaire solide dans une période cruciale pour la construction d'un avenir meilleur pour toutes et tous.

5. Le Président du Conseil économique et social a déclaré que le monde se trouvait à une période charnière et qu'il importait, à titre prioritaire, de garantir l'égalité dans la distribution des vaccins et dans leur accès. Si elle entend faire face à la pandémie et s'en relever, la communauté internationale doit mobiliser les ressources financières dont les pays en développement ont besoin. Le Conseil économique et social parvient peu à peu à un consensus sur les mesures qu'il convient de mettre en œuvre. Premièrement, concernant l'allègement de la dette, l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt est bienvenue et devrait être étendue et prolongée jusqu'à ce que la crise liée à la COVID-19 prenne fin. Le secteur privé, qui détient la majeure partie de la dette des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, devrait participer à l'exercice de suspension de la dette, lequel devrait par ailleurs servir à restructurer la dette au cas par cas. En outre, il convient de mettre en place un système propice à une gestion viable de la dette. Deuxièmement, les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire ont besoin de liquidités supplémentaires pour investir dans la relance. Alors que les pays développés ont injecté plus de 14 000 milliards de dollars dans leurs économies, les pays en développement n'ont pas accès à une monnaie de réserve qui leur permettrait de créer des liquidités. Il est essentiel que le Fonds monétaire international crée de nouveaux droits de tirage spéciaux et que les pays développés redistribuent leurs quotas inutilisés aux pays en développement. La Secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique a récemment recommandé de créer 500 milliards de nouveaux droits de tirage spéciaux, ce qui pourrait permettre de générer de nouveaux crédits à hauteur de 56 milliards de dollars pour la région. La création d'un fonds d'atténuation des répercussions de la COVID-19 sur l'économie, tel que proposée par le Costa Rica, pourrait également aider les pays en développement à surmonter la crise de liquidités et à reconstruire de façon plus durable. On espère que les institutions financières internationales y donneront leur approbation. La proposition de la Commission économique pour l'Afrique concernant la création d'un mécanisme de trésorerie et de soutenabilité mérite d'être soutenue par la communauté internationale. Troisièmement, il convient de mobiliser bien plus de financements assortis de conditions favorables pour les pays qui en ont le plus besoin, car les plus pauvres ne peuvent se permettre de contracter de nouvelles dettes. Dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, 30 milliards de dollars ont été alloués au financement à des conditions favorables ; il convient de multiplier ce chiffre par deux au moins. Les pays donateurs doivent enfin respecter leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement. Les institutions financières régionales et sous-régionales doivent accroître la capitalisation et adopter des critères plus souples concernant l'octroi de prêts. Il faut mettre fin aux flux illicites de fonds en provenance des pays pauvres et honorer

l'engagement pris en vue de financer l'action climatique à hauteur de 100 milliards de dollars par an ; il convient de tenir compte des 14 recommandations formulées par le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 et d'y donner suite ; enfin, il est nécessaire d'investir dans des infrastructures durables si l'on entend éviter une catastrophe climatique. Il a été proposé qu'un mécanisme public-privé d'investissement dans les infrastructures durables soit créé sous l'égide de l'ONU en vue d'aider les pays en développement à combler le déficit d'investissement dans les infrastructures. Il importe de s'attaquer aux inégalités systémiques. À cet égard, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que la CEPALC ont un rôle essentiel à jouer s'agissant d'encourager la transition vers un monde plus équitable, dynamique et prospère.

6. La Secrétaire exécutive de la CEPALC était d'avis que, dans le contexte de la crise sanitaire, la valeur du Forum était clairement apparue, en ce qu'il s'agissait d'un espace crucial permettant de mettre en commun les enseignements tirés de la pandémie, les difficultés rencontrées pendant cette période, ainsi que les mesures prises par les pays tant pour réaliser les objectifs de développement durable que pour apporter une contribution à la prochaine réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable. La réunion s'est déroulée sur fond de crise, crise qui a aggravé les problèmes structurels et exposé le manque de viabilité du modèle de développement de la région. En effet, la pandémie a provoqué, en 2020, la plus forte contraction économique des 120 dernières années ; les taux de chômage, d'emploi informel, de pauvreté et d'extrême pauvreté ont augmenté, tandis que les zones rurales, les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les migrants ont été touchés de manière disproportionnée. Parmi les effets les plus notables de la crise, on observe que nombre de femmes ont quitté le marché du travail, en raison, notamment, de la demande croissante de services de soins à la personne à domicile, mettant ainsi à mal les progrès réalisés depuis plus de dix ans. La crise a également mis en lumière de profondes fractures numériques ; 46 % des enfants n'ont pas accès au téléenseignement. Dans ce contexte, un nouvel appel a été lancé en faveur d'une réorientation vers une société de services à la personne qui garantisse une protection sociale universelle, ce qui représenterait un changement de civilisation majeur, et de la mise en place d'un panier numérique de base dans les pays de la région, auquel 1 % du PIB serait alloué. La crise est un signal d'alarme et révèle les dangers encourus si l'on ne parvient pas à réaliser les objectifs et cibles du Programme 2030. Dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, il a été souligné que la région devait mettre l'accent sur des secteurs stratégiques en vue de parvenir au développement durable, et que le financement international était crucial. À cet égard, le fonds d'atténuation des répercussions de la COVID-19 sur l'économie s'avère particulièrement pertinent, puisqu'il permettrait d'accorder des prêts concessionnels sans conditions et indépendamment du niveau de revenu des pays. La réponse à la crise doit s'accompagner des mesures correctives voulues pour parvenir à un développement durable. S'il est nécessaire de renforcer la démocratie, aucun réel progrès ne peut être obtenu sans garantir l'accès aux vaccins, ce qui suppose l'évolution des réglementations relatives à la propriété intellectuelle et aux brevets, la conduite d'une action collective et l'adoption d'une approche multilatérale, fondée sur les biens collectifs, le but étant de combler les larges écarts qui existent actuellement.

7. Le Président du Costa Rica a souligné que le monde avait changé depuis la rédaction des objectifs de développement durable, et que la nature globale du Programme 2030 était menacée. La pandémie a révélé un certain nombre de lacunes dans la région. Le niveau élevé d'endettement et la marge de manœuvre budgétaire

limitée ont restreint la capacité des parties intéressées à réagir de manière adéquate à la crise. Dans le cas des Caraïbes et de l'Amérique centrale, il a fallu composer avec des vulnérabilités préexistantes, comme celles liées aux changements climatiques. Alors qu'il est urgent d'accélérer la relance, il est impératif d'investir dans l'avenir, dans des solutions durables et dans les plus vulnérables tout en se gardant de céder à la tentation d'un relèvement à n'importe quel prix. Il importe de voir en la pandémie un signal d'alarme qui met en lumière la pression exercée par l'humanité sur les écosystèmes. Les systèmes actuels de production et de consommation ont atteint leurs limites ; le monde se trouve à une période charnière, qui suppose un changement structurel du modèle de développement si l'on entend garantir un environnement sûr et sain aux générations actuelles et futures. La « nouvelle normalité » doit être véritablement nouvelle. Il convient de mettre à jour les contributions déterminées au niveau national, de réorienter les investissements en faveur de la neutralité carbone et de présenter un front commun en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris. À l'heure où le système de gouvernance mondiale doit faire face à nombre de tensions, on ne saurait trop insister sur la valeur du multilatéralisme. La solidarité et la coopération internationale constituent le seul véritable moyen de sortir de la crise. L'Amérique latine et les Caraïbes doivent faire entendre une voix forte et unie afin de remodeler l'ordre mondial pour le mieux. Il existe déjà un consensus régional, comme en témoignent la déclaration politique sur une reprise durable, inclusive et résiliente en Amérique latine et dans les Caraïbes, adoptée à l'issue de la trente-huitième session de la CEPALC, ainsi que les conclusions et recommandations issues de la quatrième réunion du Forum. La région devrait présenter ses propositions dans toutes les discussions menées à l'échelle internationale, en particulier lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

II. Présentation de la publication *Building Forward Better: Action to Strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development*, quatrième rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

8. Présentée par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, la publication *Building Forward Better: Action to Strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development* (Construire un avenir meilleur : mesures prises pour renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030), quatrième rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, énonce que dans un monde en crise, marqué par la lenteur de la croissance, les inégalités et une situation d'urgence mondiale en matière d'environnement, la crise sanitaire sans précédent a été exacerbée par les inégalités existantes. La région est confrontée à la pandémie alors même qu'elle doit faire face à de graves problèmes structurels, lesquels sont aggravés par des contraintes géopolitiques qui freinent la distribution des vaccins contre la COVID-19. Cette situation menace la réalisation des objectifs du Programme 2030 et met en péril leur caractère global. D'après l'ensemble des tendances décrites dans la publication, seul un tiers des cibles des objectifs de développement durable sont en passe d'être atteintes. Sur une note plus positive, presque tous les pays ont mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi du Programme 2030. Les pays de la région se sont appropriés le Programme 2030 et

les examens nationaux et locaux volontaires se multiplient. Ainsi, un tiers des pays du monde qui présenteront un examen pour la troisième fois en 2021 sont issus de la région, et 28 des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes auront soumis un rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable entre 2016 et 2021.

9. La stratégie qui sous-tend la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable doit être réaliste, se fonder sur les progrès accomplis, tenir compte des difficultés de mise en œuvre et favoriser une relance porteuse de changement. La CEPALC a proposé une stratégie d'action en ce sens, qui consisterait à encourager un élan en faveur de la viabilité sur la base du Programme 2030 et de ses 17 objectifs. Cette stratégie a été approuvée par tous les États membres de la CEPALC à la trente-huitième session de la Commission, tenue en octobre 2020. Elle met l'accent sur certains secteurs en vue de parvenir à un nouveau modèle de développement, à savoir : la transition énergétique vers les sources renouvelables ; la mobilité durable et l'espace urbain ; la révolution numérique et la garantie d'un accès universel ; l'industrie manufacturière dans le domaine des soins de santé ; la bioéconomie, les ressources biologiques et les écosystèmes naturels ; la mise en valeur et l'expansion de l'économie des services à la personne ; l'économie circulaire ; et le tourisme durable. Les secteurs ainsi mis en avant doivent servir de guide dont chaque pays peut s'inspirer, compte tenu de ses caractéristiques et de ses priorités, en vue de définir les activités sur lesquelles il souhaite mettre l'accent, les connexions qu'il entend établir entre elles, la stratégie de mise en œuvre des politiques de développement et les modalités d'intégration des autres domaines pertinents, le but étant de réaliser les changements structurels progressifs nécessaires à l'édification d'un avenir meilleur. Il est donc nécessaire de favoriser l'avènement de nouveaux moteurs de croissance dont les résultats sont partagés, ainsi que de combler les écarts et venir à bout des difficultés dont pâtissent les pays à revenu intermédiaire. Il convient de mettre en place une imposition progressive et de combler les écarts qui existent en matière de technologie et d'investissement, tout en tenant compte des questions relatives à la protection des données et à la cybersécurité, en s'attachant à faire progresser les échanges avec la société civile et le secteur privé, et en remplaçant l'indifférence par la solidarité.

10. Lors de la session consacrée aux observations sur le rapport, il a été noté que le rapport présentait une démarche intégrée face aux multiples facettes de la crise, ainsi qu'une série de propositions d'action basées sur des analyses et des projections statistiques. Les graves conséquences économiques, sociales et environnementales de la crise ont montré à quel point il était urgent de changer de modes de production et de consommation. La relance doit s'accompagner de changements et la nouvelle réalité doit être durable, inclusive, innovante, verte et pauvre en carbone. L'intitulé de la publication fait référence à la notion de « construire un avenir meilleur », offrant ainsi une note positive, et mentionne la prise de « mesures », autre aspect crucial. En effet, il importait de rédiger un rapport qui encourage la prise d'initiatives à l'appui de la réalisation du Programme 2030. Ce rapport constitue une contribution précieuse au Rapport mondial sur le développement durable, dont la publication est prévue en 2023, car il repose sur des données concrètes et témoigne de la façon dont les répercussions de la crise liée à la COVID-19 se sont ajoutées aux problèmes structurels qui existaient déjà en Amérique latine et dans les Caraïbes, créant ainsi de nouveaux obstacles économiques, sociaux et environnementaux à la réalisation du développement durable et faisant perdre une autre décennie. Il met également l'accent sur la façon dont le Programme 2030 aide la région à s'engager sur le chemin d'une croissance basée sur la durabilité environnementale et l'égalité, une voie toute autre que celle suivie jusqu'à maintenant. L'égalité revêt une importance primordiale pour parvenir à la durabilité environnementale et relever les défis liés aux changements climatiques. Les femmes sont en première ligne et les plus sévèrement touchées par

la crise. Le rapport rassemble des informations qui offrent un bon aperçu de la manière dont les pays font face à la situation. La disponibilité des vaccins touche à la question de l'inégalité, et la production conjointe de vaccins dans la région est une source majeure de possibilités.

11. Il a également été noté que la CEPALC était une ressource très précieuse en Amérique latine et dans les Caraïbes et qu'elle avait su, grâce à son histoire et à ses réflexions, se positionner comme un interlocuteur sur l'échiquier mondial. Dans le contexte de la crise, il convient de garder à l'esprit que le monde a changé et qu'il est désormais impossible de revenir en arrière : il n'y a nulle part où revenir. La gouvernance mondiale se trouve à une période charnière et la question de savoir si l'on assiste actuellement à une hégémonie mondiale ou s'il est possible de bâtir une gouvernance multilatérale démocratique demeure incertaine. Les outils de la gouvernance mondiale se sont détériorés, comme en témoigne notamment le processus de production et de distribution des vaccins. Dans le cadre de ses travaux, la CEPALC a réussi à incorporer de nouveaux éléments dans le discours traditionnel et, bien qu'elle agisse en qualité de commission économique, elle a réussi à mettre en œuvre une approche globale et interdisciplinaire. Le rapport présenté au Forum aborde les problèmes auxquels le monde est actuellement confronté : la transformation du monde du travail, l'automatisation et la difficulté de préserver les systèmes de protection sociale, lesquels sont intégrés dans les pays développés, contrairement aux pays de la région où ils ne le sont généralement pas. Dans le cadre de la pandémie, la relance comme source de changement est devenue un concept clé.

12. Le rapport fait également référence à la restructuration du système des Nations Unies pour le développement dans la région et, à cet égard, tente de définir des possibilités de synergies et de coopération entre les institutions, fonds et programmes du système. S'il entend produire des effets concrets sur le terrain, le système doit également être présent à l'échelon local, en tenant compte des organisations non gouvernementales et des groupes de recherche. En outre, le rapport souligne la nécessité d'une meilleure intégration régionale, en particulier dans la phase de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19.

III. Échanges sur une reprise résiliente et durable après la pandémie de COVID-19 et sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

13. Au cours de leurs échanges, animés par la Ministre de la planification nationale et de la politique économique du Costa Rica, les pays ont réaffirmé leur engagement en faveur du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, lesquels fournissent des orientations pour répondre aux besoins découlant de la pandémie de COVID-19. Si le Programme 2030 a permis aux pays de réaliser des progrès significatifs dans les domaines social, économique et environnemental, la pandémie a eu des répercussions négatives sur la santé, l'éducation, le chômage, la pauvreté et la sécurité alimentaire et a révélé les lacunes existantes. Les mesures de lutte contre la pandémie et ses effets ont mis l'accent non seulement sur la santé, mais aussi sur la protection sociale. Il importe de reconstruire en tenant compte des principes d'égalité et de durabilité, de renforcer la résilience et de proposer des interventions régionales efficaces face à la pandémie, notamment s'agissant de garantir un accès équitable aux vaccins. Les pays ont réaffirmé que le multilatéralisme était indispensable tant pour parvenir au développement durable que pour faire face aux difficultés, dont la pandémie de COVID-19. Il importe que les pays fassent preuve de plus d'engagement, de responsabilité, d'empathie et de solidarité.

14. Les délégations ont salué le document présenté par la CEPALC et ont apprécié les recommandations opportunes qu'il contenait aux fins du relèvement de la région. L'importance de la notion de développement en transition a été soulignée et il a été fait remarquer que le classement des pays sur la base du PIB ne constituait pas une approche multidimensionnelle. Plusieurs pays ont estimé qu'il importait d'adapter les objectifs de développement durable au contexte local, afin d'axer les efforts sur les domaines où les besoins se faisaient le plus sentir, et ont mis en avant les avancées qu'ils avaient réalisées s'agissant de la conception de mesures environnementales et de lutte contre les changements climatiques, en particulier les initiatives en matière de transition énergétique. Les partenariats public-privé sont importants, tout comme l'implication des entreprises, des syndicats et des organisations de la société civile. La conduite d'une action collective et la mise en place d'un nouveau pacte social sont nécessaires pour faire face aux pandémies actuelles et futures. Les pays ont appelé à la coopération et à la solidarité et, pour ce faire, à accorder une place centrale au multilatéralisme et à adopter une approche axée sur l'être humain. Ils ont également condamné l'atteinte portée au financement et à la structure de l'Organisation mondiale de la Santé au plus fort de la pandémie, ce qui a notamment eu des répercussions sur la distribution du vaccin contre la COVID-19.

15. Il est impératif que les pays des Caraïbes renforcent leur résilience. Les économies doivent évoluer de sorte à résister à différents types de chocs et à ne pas succomber à des défaillances systémiques. Reconstruire en mieux ne suffit pas, il convient de construire un avenir meilleur. Les petits États insulaires en développement sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie, ce qui s'explique par leur vulnérabilité intrinsèque aux catastrophes et leur forte dépendance vis-à-vis du tourisme, secteur qui a été lourdement affecté. Cependant, ils restent classés comme pays à revenu intermédiaire sur la base d'outils obsolètes de mesure de la richesse et, partant, n'ont pas accès aux mécanismes de financement à des conditions favorables. Il est impératif d'élaborer un outil de calcul de la vulnérabilité, étant donné que le PIB par habitant ne reflète pas la vulnérabilité des économies de ces pays.

16. Cuba et le Nicaragua ont soutenu que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, mesures qui s'étaient d'ailleurs intensifiées sous l'administration précédente, nuisaient à des secteurs clés, dont le tourisme, et entravaient le développement des pays concernés. En outre, ils ont noté que ces mesures constituaient une violation systématique et flagrante des droits humains et pouvaient être considérées comme un crime contre l'humanité en période de pandémie.

17. Un représentant de la société civile a présenté un document sur l'état des organisations de la société civile en Amérique latine et dans les Caraïbes avant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Ce rapport fait notamment état de la nécessité de renforcer les systèmes démocratiques des pays de la région et d'adopter une approche fondée sur les droits humains dans la lutte contre la crise liée à la COVID-19, de promouvoir le travail décent, de respecter les droits fondamentaux des groupes vulnérables, de protéger les défenseurs de la terre et de l'environnement, les journalistes et les défenseurs des droits humains, de disposer de données ventilées sur la réalisation des droits humains, de combattre la pauvreté et la faim qui sont de plus en plus répandues, de contenir la progression du fondamentalisme religieux et d'autres formes de fondamentalisme et de garantir le droit de chacun et chacune à la migration. En outre, les organisations de la société civile ont appelé les parties intéressées à prendre les engagements financiers, politiques et juridiques voulus pour garantir la réalisation du Programme 2030, ainsi que la création d'un environnement où la coopération et la solidarité bénéficient des capacités, des cadres politiques et des ressources publiques nécessaires,

conformément au Programme 2030. Elles ont aussi appelé à la ratification de la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, afin de permettre aux personnes âgées de la région de vivre dignement.

18. D'autres échanges ont eu lieu en parallèle du Forum, dont une table ronde sur la dichotomie fallacieuse opérée entre la santé et l'économie, au cours de laquelle il a été souligné que la santé était un droit humain et un bien public fondamental qui devait être garanti par l'État. La pandémie a clairement montré qu'il était essentiel de garantir le plein accès à des systèmes de soins de santé de qualité si l'on entendait parvenir à un développement économique inclusif et durable. Une autre table ronde était axée sur la gestion de la crise, de la reprise et de la transformation dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, au cours de laquelle les participants ont estimé que, même si la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 semblait désormais difficile, le Programme 2030 continuerait d'offrir une base pour réfléchir à un modèle de développement. À cet égard, il a été proposé de tenir des débats pour évaluer la possibilité d'ajuster certaines des cibles relatives aux objectifs, afin d'éviter la frustration qui résulterait de l'impossibilité de les atteindre dans les délais convenus, et pour réaffirmer l'importance que revêtent les instruments de financement novateurs. Les conclusions issues de chaque table ronde sont présentées plus en détail dans le résumé établi par la présidence du Forum.

IV. Construire un avenir meilleur dans les Caraïbes après la pandémie de COVID-19 : questions essentielles pour ne pas perdre de vue le Programme 2030

19. Dans le cadre de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) de la CEPALC, officiellement lancée à l'occasion de la trente-septième session de la Commission en 2018 afin que celle-ci accorde dans ses travaux une place prépondérante à la sous-région de sorte à mieux répondre aux besoins et aux vulnérabilités propres aux pays des Caraïbes, les représentants desdits pays ont déclaré, lors de la table ronde dédiée aux Caraïbes, que les mesures mises en œuvre pour endiguer la propagation de la COVID-19 avaient eu de lourdes répercussions sur le bien-être économique, social et psychologique des citoyens des Caraïbes. Il convient de réfléchir à la manière dont on peut relancer le moteur de la croissance et recréer des emplois dans les Caraïbes à la suite de la pandémie de COVID-19, explorer les possibilités d'appui financier afin de ne pas sombrer dans un schéma de dette chronique, préserver le bien-être des femmes et des enfants, qui ont été touchés de manière disproportionnée par les pertes d'emplois dans l'économie informelle, en particulier, et par la fermeture des écoles, et saisir l'occasion qui se présente de s'attaquer tant aux problèmes naissants qu'aux problèmes de longue date qui continuent de compromettre la trajectoire de développement des Caraïbes.

20. Il est nécessaire d'adopter une nouvelle donne en faveur du développement humain dans les pays de la sous-région, notamment en faisant évoluer le modèle éducatif. Dans les Caraïbes, la pandémie a souligné qu'il importait de mettre en œuvre une stratégie innovante à l'appui d'une gestion efficace des maladies non transmissibles. Il importe de renforcer les capacités des populations, notamment s'agissant de leur résilience, étant entendu que les ressources humaines représentent la plus grande ressource disponible lorsqu'il s'agit de lutter contre n'importe quelle maladie. Concernant le renforcement de la résilience, il faut tenir compte du type de communautés que la sous-région souhaite bâtir. À cette fin, les femmes et les hommes doivent être en mesure de posséder des ressources, et non pas seulement d'exercer des activités génératrices de revenus.

21. La pandémie a mis à mal les systèmes de protection sociale, a influé sur le niveau de la dette publique et a limité la marge de manœuvre budgétaire des pouvoirs publics. En outre, les pays des Caraïbes classés comme pays à revenu intermédiaire ont des difficultés à accéder aux financements ; c'est pourquoi des initiatives de financement novatrices (telles que l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, la proposition de création d'un fonds de résilience pour les Caraïbes et l'inclusion dans les conditions de prêt de clauses couvrant certains cas de figure, tels que les ouragans et les pandémies) sont nécessaires et bienvenues. Il convient de réviser l'architecture financière mondiale si l'on entend fournir aux petits États insulaires en développement les moyens qui leur permettront de parvenir au développement durable. La proposition tendant à la création de nouveaux droits de tirage spéciaux et à la redistribution aux pays en développement des quotas inutilisés par les pays développés devrait être envisagée non seulement pour les pays à faible revenu, mais aussi pour les pays à revenu intermédiaire. La crise est l'occasion de tirer parti des débats sur le financement du développement organisés à l'échelle mondiale, en tenant compte du contexte de la COVID-19 ainsi que des besoins et vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire des Caraïbes.

22. Les représentants des pays des Caraïbes étaient d'avis qu'il importait de créer de nouveaux modèles de gouvernance qui soient inclusifs et permettent aux populations de véritablement participer à l'élaboration des politiques publiques et au développement. La construction d'un avenir meilleur n'est possible que si elle repose sur une démarche pleinement inclusive. Il importe également de tenir compte dans le programme régional des particularités des Caraïbes, y compris des difficultés auxquelles elles sont confrontées et de leurs forces. Le Forum offre un espace propice à l'exploitation de ces possibilités, le but étant de construire un avenir meilleur.

V. Contribution du système des Nations Unies

23. Lors de cette session, la Vice-Secrétaire générale a noté, dans une déclaration préenregistrée, qu'au cours de l'année écoulée, la crise liée à la COVID-19 avait porté un coup à la mise en œuvre du Programme 2030. Les gouvernements d'Amérique latine ont réagi de toute urgence à la crise sanitaire et socioéconomique, en utilisant pour ce faire les outils disponibles, et plusieurs d'entre eux ont fait preuve d'exemplarité dans l'action entreprise en vue de limiter la transmission du virus. Le rapport 2020 sur les résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, rapport inédit en son genre, témoigne de la façon dont le système des Nations Unies a contribué, à l'échelon régional, à répondre à la crise. Il vise à offrir davantage de transparence sur les efforts déployés par l'Organisation dans la région et à mettre en lumière le respect du principe de responsabilité dans ce contexte, tout en soulignant le vaste potentiel des ressources régionales de l'Organisation. Grâce aux réformes du Secrétaire général, le système est désormais mieux à même d'aider les pays à bâtir un avenir meilleur. La Vice-Secrétaire générale a encouragé les partenaires à continuer d'apporter leur contribution à la structure régionale et a remercié la Secrétaire exécutive de la CEPALC et le Directeur régional du PNUD, en leur qualité de vice-présidents de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, d'avoir supervisé l'élaboration de cet important rapport. Le système des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes demeurera un partenaire indéfectible tout au long du processus de transformation visant à mettre en place des économies et des sociétés plus équitables, plus justes et plus durables.

24. Les vice-présidents de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté le rapport 2020 sur les résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, lequel entend témoigner de la façon dont le système des Nations Unies a aidé les pays de la région à faire face à la pandémie, le but étant de renforcer la transparence, l'application du principe de responsabilité et la gestion axée sur les résultats de la structure organisationnelle régionale. Parmi les principaux résultats obtenus par le système des Nations Unies au niveau régional, on peut notamment citer le soutien apporté aux États membres de la région, aux équipes de pays des Nations Unies et aux coordonnateurs résidents des Nations Unies dans leur gestion des répercussions de la pandémie de COVID-19, au moyen d'orientations générales fondées sur des données probantes, d'un appui au renforcement des capacités et de la mise en place de plateformes régionales d'échange des connaissances et de communication. Par ailleurs, des initiatives interinstitutions ont été lancées en vue d'apporter des réponses intégrées aux défis exacerbés par la pandémie de COVID-19. Des mesures conjointes ont été prises pour s'attaquer aux causes structurelles de l'inégalité et promouvoir une relance porteuse de changement et propice à l'égalité et à la durabilité, conformément aux objectifs de développement durable, tout comme des mesures visant à favoriser la coopération et les partenariats, afin d'accélérer la réalisation desdits objectifs.

25. En outre, au cours de la réunion, des consultations ont été organisées avec les États membres de la région sur les coalitions thématiques de la Plateforme de collaboration régionale (changements climatiques et résilience, criminalité et violence, croissance équitable, gouvernance et institutions, et mobilité humaine, ainsi qu'une nouvelle coalition thématique sur le financement du développement) et ses deux groupes de travail thématiques transversaux (l'un sur la jeunesse et l'autre sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles). La plateforme régionale de connaissances relatives au Programme 2030 pour l'Amérique latine et les Caraïbes (portail régional consacré aux objectifs de développement durable) a également été présentée. Elle a été élaborée pour donner suite à la deuxième recommandation du Secrétaire général relative à la mise en place de centres de gestion des connaissances solides dans chaque région grâce à la mise en commun des compétences pertinentes disponibles, recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2019) (A/74/73-E/2019/14, par. 113). Le portail régional consacré aux objectifs de développement durable permet de regrouper et de présenter les travaux réalisés à l'échelon régional par le système des Nations Unies pour le développement en lien avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, y compris les manifestations, les données et statistiques, les outils analytiques et les supports de connaissance majeurs. En outre, la plateforme a renforcé la visibilité et l'accessibilité des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, notamment les travaux menés par les coalitions thématiques et les deux groupes thématiques transversaux, ainsi que les efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national aux fins de la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

26. Grâce à ces présentations, le système des Nations Unies a réitéré sa volonté de continuer à jouer un rôle de premier plan en vue d'aider les États membres de la région, à utiliser ses capacités à tous les niveaux et à proposer des projets ambitieux, des solutions et des mesures en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de fournir des produits de qualité, le but étant de répondre aux priorités socioéconomiques tout en favorisant une transition vers un modèle de développement porteur de changement.

27. Un certain nombre de pays ont fait état de la contribution apportée par le système des Nations Unies pendant la pandémie. Seul un multilatéralisme solide et efficace peut permettre de relever les défis mondiaux de manière globale et inclusive. En outre, une crise mondiale exige des réponses mondiales intégrées, lesquelles peuvent être adoptées à l'ONU, instance multilatérale par excellence. À cet égard, le système des Nations Unies est un allié de poids des pays de la région et a redoublé d'efforts pour les soutenir, en garantissant une coordination efficace entre les institutions concernées, en supervisant l'allocation des ressources disponibles et en offrant une assistance sur mesure fondée sur une vision d'ensemble des difficultés rencontrées par la région. En outre, les représentants se sont dits satisfaits du processus de réforme du système (étant entendu qu'il est toujours possible d'améliorer les processus et d'en accroître l'efficacité) et ont exprimé leur souhait de voir la Plateforme de collaboration régionale continuer de prospérer et de répondre aux besoins des pays, conformément aux priorités définies à l'échelle nationale et à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

VI. Conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

28. Les conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la quatrième réunion du Forum ont été adoptées. Elles avaient auparavant été soumises aux pays dans le cadre d'une série de consultations organisées par le Gouvernement du Costa Rica, pays assurant la présidence du Forum, par l'intermédiaire de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'ONU à New York. Lors de l'adoption des conclusions et recommandations, le président de la réunion a estimé que le document établissait un équilibre important entre la mise en œuvre et le suivi continu du Programme 2030, d'une part, et la crise causée par la pandémie de COVID-19, d'autre part, et a remercié les délégations pour leur participation au processus de consultation et pour la souplesse dont elles avaient fait preuve à cette occasion.

VII. Table ronde de clôture intitulée « Construire une voie inclusive et efficace aux fins de la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et du relèvement dans le sillage de la pandémie de COVID-19 »

29. Les participants à la table ronde de clôture ont convenu qu'il était nécessaire de mener une action de toute urgence et d'œuvrer de concert tant pour appuyer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable que pour relever les difficultés soulevées par la pandémie. L'Amérique latine et les Caraïbes doivent saisir cette occasion pour renforcer l'intégration régionale de façon pérenne. L'accès universel, rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19 est essentiel à la reprise mondiale. Ces produits étant des biens publics mondiaux, il convient de les intégrer aux thèmes couverts par la décennie d'action. Si l'on entend construire un avenir meilleur, il convient d'ancrer l'action menée dans les droits humains, lesquels constituent le meilleur vaccin contre la faim, la pauvreté, les inégalités et bien d'autres maux auxquels l'humanité est confrontée. Un nouveau contrat social qui s'accompagne de possibilités pour toutes et tous est également nécessaire. La

pandémie a donné aux pays l'occasion de mettre en œuvre des politiques porteuses de changement et propices à l'égalité sociale et de réaliser certaines avancées concernant l'un des principaux défis auxquels la région est confrontée : la réduction des inégalités (objectif de développement durable n° 10). L'égalité est une condition préalable à la croissance économique. Le modèle de protection sociale doit être élargi, faire intervenir de multiples secteurs et intégrer les principes d'égalité et de durabilité. Parmi les secteurs susceptibles de garantir croissance et durabilité, on peut notamment citer la transition énergétique, la mobilité et l'aménagement urbain durables, le tourisme durable, l'économie circulaire, la révolution numérique, l'industrie manufacturière dans le domaine des soins de santé et l'économie des services à la personne. L'importance d'un accès sans restriction et sur un pied d'égalité à la santé, à l'éducation, à la nutrition, aux technologies numériques, à l'eau potable et aux autres services publics a été soulignée. La pandémie a révélé que les pays dotés de systèmes de santé et de protection sociale plus solides étaient plus résistants aux crises.

30. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable doit s'accompagner d'une coordination resserrée entre toutes les entités du système des Nations Unies. Il est nécessaire de parvenir à un multilatéralisme efficace qui permette d'améliorer les conditions de vie des populations sur le terrain. On a pris note du fait que les examens nationaux volontaires contribuaient à la mise en œuvre du Programme 2030, en ce qu'ils établissaient un lien entre les mesures prises à l'échelle nationale et les politiques multilatérales mondiales et facilitaient l'harmonisation de l'action entre les différents acteurs au sein de chaque pays. Avant la pandémie, les pays n'étaient déjà pas en bonne voie pour réaliser le Programme 2030. Dans le cadre du relèvement, il convient d'agir en priorité dans les cinq domaines suivants : l'alignement des politiques publiques sur les objectifs de développement durable, la création d'emplois, la collaboration avec le secteur privé, la protection sociale et les fonds nationaux. En ce qui concerne la dette, il importe de parvenir à un consensus politique en vue de trouver une solution globale et, pour ce faire, de collaborer au sein d'organisations sous-régionales et régionales pour appuyer les initiatives déjà mises en œuvre à l'échelle mondiale et d'engager un dialogue avec les créanciers et débiteurs du secteur privé.

31. La nécessité de disposer de données utiles et pertinentes afin de mieux évaluer la situation à l'échelle des pays a été soulignée. Il convient de concevoir des outils de mesure de la pauvreté plus sophistiqués et multidimensionnels. Les pays à revenu intermédiaire doivent avoir accès aux mécanismes de financement internationaux selon des conditions plus favorables pour satisfaire leur besoin urgent de liquidités en vue de surmonter les difficultés soulevées par la COVID-19. Le niveau de la dette dans les pays des Caraïbes est insoutenable. Ces pays ont besoin d'un allègement de la dette de toute urgence et, pour beaucoup d'entre eux, la seule façon d'avancer est d'investir dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets. Les solutions fondées sur la nature sont non seulement favorables pour la société, mais elles peuvent également s'avérer rentables. La société civile appelle à un changement de paradigme, marqué par plus de participation citoyenne, plus de démocratie et de droits humains, plus d'égalité et plus d'harmonie avec la nature. Par ailleurs, les défenseurs des droits humains et de l'environnement doivent être protégés de toute urgence. À cet égard, la ratification de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) revêt toute son importance. La conclusion de partenariats, tels que la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tend à renforcer les capacités de chacune des parties prenantes. Ainsi, on a encouragé la fourniture d'un appui aux pays en vue, notamment, de les aider à réaliser le Programme 2030.

32. Plus précisément, dans ses observations finales, la Secrétaire exécutive de la CEPALC a noté que le consensus régional dégagé lors de la quatrième réunion du Forum répondait non seulement à l'impérieuse nécessité de bâtir des sociétés justes et durables qui combattent les inégalités et garantissent le respect de la citoyenneté et des droits humains, mais également au besoin pressant d'œuvrer de concert, à l'échelle de la région, en vue de garantir l'accès aux vaccins contre la COVID-19 et de mettre en commun les capacités et les enseignements, le but étant de vacciner toute la population. Le Forum offre à la région un espace où elle peut s'exprimer sur ses réalités et ses particularités, en conservant sa propre identité, affirmer la richesse de sa diversité et promouvoir des aspirations communes et alignées. La région s'est engagée à sortir de son inertie et à ne pas revenir à un modèle de développement caractérisé par une croissance lente, une faible productivité, un taux d'emploi insuffisant, la pauvreté, les inégalités et des crises environnementales et sociales sévères. Aucun retour en arrière n'est possible : le monde a changé.

33. Il a été dit haut et fort que l'égalité ne découlait pas de la croissance économique ; au contraire, il s'agit d'une condition préalable nécessaire et indispensable à l'efficacité et à la croissance elle-même. La région a réitéré qu'il était impératif de se tourner vers une société de services à la personne et a fermement soutenu que lorsqu'une femme progresse, c'est toute la société qui progresse avec elle. La pandémie offre de précieuses leçons ; certaines asymétries profondes observables à l'échelle mondiale sont devenues encore plus prégnantes en raison de la pandémie. Si le monde était déjà confronté à des asymétries financières et climatiques, il est désormais en proie à une asymétrie dans l'accès à la santé et aux vaccins. Une nouvelle géopolitique de la création, de la production et de la distribution des vaccins est actuellement à l'œuvre, ce qui explique pourquoi le défi de la vaccination est une question centrale à l'heure actuelle. Si le Mécanisme COVAX ne constitue pas une solution idéale pour la région, il n'en reste pas moins que l'Organisation panaméricaine de la santé doit être soutenue dans la mise en œuvre et l'élargissement de cette initiative. En outre, il convient d'instaurer un dialogue entre les pays de l'hémisphère qui ont un surplus de vaccins et de mettre en place un mécanisme de redistribution à l'échelle de l'hémisphère. Dans ce contexte, il est temps pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'agir collectivement et de saisir l'occasion qui s'offre à elles d'œuvrer à l'intégration régionale sans plus tarder. La CEPALC a proposé de renforcer les mécanismes de coordination régionale pour faciliter l'acquisition de vaccins, de promouvoir le plein fonctionnement du Mécanisme COVAX, de mener des campagnes de sensibilisation auprès des personnes qui ne souhaitent pas se faire vacciner, de poursuivre les négociations avec les pays qui auraient un surplus de vaccins, d'échanger des informations sur les meilleures pratiques s'agissant du processus de vaccination et de promouvoir une plus grande flexibilité des systèmes de propriété intellectuelle.

34. La région doit soutenir la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Le Gouvernement mexicain a redoublé d'efforts pour faire évoluer le débat sur les vaccins. Alors qu'il assurait la présidence de la CELAC, le Mexique s'est adressé au monde entier et a présenté à l'ONU une initiative visant à garantir un accès équitable non seulement aux vaccins mais aussi aux médicaments et aux fournitures médicales. En outre, certaines initiatives, à l'instar de la production conjointe de vaccins par le Mexique et l'Argentine, devraient favoriser une meilleure intégration régionale, le but étant de créer une industrie manufacturière dans le domaine des soins de santé. La réalisation d'un tel objectif suppose l'existence d'un multilatéralisme plus équitable. Les efforts déployés devraient s'appuyer sur les synergies qu'offrent les systèmes d'intégration, tels que la Communauté des Caraïbes et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Les sociétés de la région doivent accroître leur résilience pour pouvoir faire face aux changements, être plus

dynamiques et se réinventer. La seule solution envisageable consiste à s'orienter vers une société de services à la personne, axée sur la protection sociale, les soins de santé, l'accès universel aux services publics (tels que l'Internet et l'eau potable) et la bonne gestion de la planète. À cet égard, il importe d'agir selon deux objectifs : d'une part, soutenir les pays des Caraïbes sur diverses questions, dont l'allègement de la dette, en allant au-delà du classement des pays en fonction du revenu par habitant, et, d'autre part, forger de nouveaux pactes et coalitions d'ordre politique et social qui favorisent l'avènement d'une société protectrice de services à la personne, dans laquelle les femmes n'auront plus à assumer la charge des soins.

35. Il convient de générer de la valeur et de la richesse, et non de se contenter de les produire en l'absence de toute innovation et en ne créant que de rares emplois. Dans ce contexte, la tendance à la reprimarisation des économies est source d'inquiétude. Si l'on entend stimuler les secteurs propices à une relance porteuse de changement, il convient d'adopter des politiques industrielles et technologiques qui répondent à des critères environnementaux. Même en pleine crise, il demeure impératif de reprendre le chemin du développement durable et de veiller à ce que la reconstruction et les changements qui l'accompagnent reposent sur des bases durables du point de vue de l'environnement. La communauté scientifique a, à plusieurs reprises, mis en garde contre la gravité de la situation environnementale. Des seuils critiques ont été franchis et le milieu naturel qui maintient l'humanité en vie est arrivé à un point de non-retour. La CEPALC a insisté sur le fait qu'il fallait tenir compte de l'environnement dans les efforts déployés aux fins du relèvement et dans le cadre de la décennie d'action, le but étant de surmonter les grandes difficultés auxquelles la planète est confrontée. Une reprise économique respectant les principes de la durabilité environnementale et de l'égalité permet de sortir plus rapidement de la récession et d'améliorer sensiblement la qualité de vie et les conditions de santé. Pour ce faire, il convient d'adopter des politiques alignées sur le Programme 2030, de former de nouvelles coalitions politiques nationales et internationales, et de mettre sur pied de nouvelles formes de coopération internationale pour favoriser l'évolution du modèle de développement. Le processus ardu mais réussi d'adoption et de mise en œuvre de l'Accord d'Escazú est la preuve qu'il est possible d'atteindre cet objectif. On ne peut s'attendre à obtenir des résultats différents en répétant les mêmes actions. Il est crucial de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030.

36. Il est impératif que les pays à revenu intermédiaire accèdent à des mécanismes de financement internationaux selon des conditions plus favorables, afin qu'ils puissent satisfaire leur besoin urgent de liquidités en vue de surmonter les difficultés soulevées par la COVID-19. Les pays de la région ont tous, sans exception, vu leur situation budgétaire se détériorer et leur dette publique augmenter. Il convient de répéter que le niveau de la dette dans les pays des Caraïbes est insoutenable. Si c'était déjà le cas auparavant, l'effondrement du secteur touristique n'a fait que renforcer l'impérieuse nécessité d'alléger la dette des Caraïbes, et ce, sans plus tarder. L'Amérique latine doit faire preuve de solidarité et contribuer à combattre la double asymétrie à laquelle sont confrontés les pays des Caraïbes : ils ne polluent pas, mais ils souffrent énormément des effets de la pollution provenant d'autres pays. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes ne peut continuer de tolérer l'injustice structurelle qui la caractérisait jusqu'à présent. Il est temps de mettre fin à la culture des privilèges et des inégalités et d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes. L'absence de viabilité et l'inégalité ne donnent pas de résultats et sont sources de préoccupation. Le manque d'accès à la santé, à l'éducation, à la nutrition ou aux technologies numériques est stérile aujourd'hui et le sera encore plus à l'avenir. Le monde a changé, mais pas pour le mieux : les asymétries nationales, régionales et mondiales se sont aggravées.

37. Le Vice-Ministre des affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères et du culte du Costa Rica, en sa qualité de président de la quatrième réunion du Forum, a noté que le texte des conclusions et recommandations arrêtées constituait une feuille de route claire pour la mise en œuvre du Programme 2030 et témoignait d'une position régionale commune dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a rappelé que la région était parvenue à un consensus sur les domaines d'action prioritaire s'agissant de la lutte contre la pandémie de COVID-19, comme en attestait la déclaration politique sur une reprise durable, inclusive et résiliente en Amérique latine et dans les Caraïbes, telle qu'adoptée lors de la trente-huitième session de la CEPALC, tenue en octobre 2020 et présidée par le Costa Rica. Il a conclu en exhortant les pays de la région à s'exprimer d'une seule voix au sein du système multilatéral afin de bâtir un avenir différent pour la région.
